

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Le mardi 14 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Michel ANGLADE.

Présents : Michel ANGLADE, Josiane BOULAY, Bernard LAVAIL, Mathieu ROUSSEL, Sandrine BOYER, Pauline MICHARD, Cyril PURETIN, Margaux LOPEZ, Bastien SEUBE

Représentés : Chantal BESSE représentée par Josiane BOULAY
Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Margaux LOPEZ est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Heure d'ouverture de la séance : 20h05

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026.
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.
- Taux d'imposition des taxes directes locales 2026.
- Fongibilité des crédits en M57 abrégée pour l'année 2026.
- Budget Primitif communal 2026.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026.

10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 (N° DE 2026 020)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 56 109,66 €**

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – dépense 002)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – recette 002)	32 764.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire – 021)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	23 345.49
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	56 109.66
EXCEDENT AU 31/12/2025	56 109.66
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	14 826.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – recette 002)	41 283.66
DEFICIT AU 31/12/2025	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Délibération : adoptée (10 pour, 0 contre, 0 abstention).



Taux d'imposition des taxes directes locales 2026 (N° DE 2026 021)

Monsieur le Maire,

Expose l'état 1259 relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2026.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote** les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2026 suivants :

- Taxe Foncier Bâti TFB	23,35 %
- Taxe Foncier Non Bâti TFNB	31,31 %
- Taxe d'Habitation TH	7,90 %
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents utiles à l'application de cette décision.

Délibération : adoptée (10 pour, 0 contre, 0 abstention).

Fongibilité des crédits en M57 abrégée pour l'année 2026 (N° DE 2026 022)

Dans le cadre de l'utilisation de la nomenclature comptable M57 abrégée, le Conseil Municipal est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour le budget principal 2026 de la commune :

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents utiles à l'application de cette décision.

Délibération : adoptée (10 pour, 0 contre, 0 abstention).

Budget Primitif communal 2026 (N° DE 2026 023)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune AUDRESSEIN,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune AUDRESSEIN pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 378 890,84

En dépenses à la somme de : 378 890,84

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	83 760,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 100
042	Section à section	1 979
65	Autres charges de gestion courante	56 044
66	Charges financières	1 337
67	Charges spécifiques	60
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		208 280,66

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	41 283,66
013	Atténuations de charges	203
042	Section à section	5 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 730
73	Impôts et taxes	89 464
731	Fiscalité locale	18 494
74	Dotations et participations	34 027
75	Autres produits de gestion courante	15 000
77	Produits spécifiques	79
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		208 280,66

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	5 000
16	Emprunts et dettes assimilées	10 170
20	Immobilisations incorporelles	84 696
21	Immobilisations corporelles	7 100
23	Immobilisations en cours	63 644,18
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		170 610,18

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	64 180,18
040	Section à section	1 979
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 317
13	Subventions d'investissement	76 134
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		170 610,18

Délibération : adoptée (10 pour, 0 contre, 0 abstention).

Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Michel ANGLADE
Maire



Margaux LOPEZ
Secrétaire de séance



